

Dernière mise à jour le 09 septembre 2016

Baisse de l'IR 2017 pour les classes moyennes et les retraités

Comme attendu, Michel Sapin a annoncé ce vendredi 9 septembre 2016, lors d'un entretien à l'AFP, une réduction de l'impôt sur le revenu 2017. Réduction de 20% pour les ...

Sommaire

- Réduction de 20% pour les classes moyennes
- Un crédit d'impôt pour les retraités
- Autres annonces

Comme attendu, Michel Sapin a annoncé ce vendredi 9 septembre 2016, lors d'un entretien à l'AFP, une réduction de l'impôt sur le revenu 2017.

Réduction de 20% pour les classes moyennes

Cette mesure devrait prendre la forme d'une réduction d'impôt de 20% sous condition de revenus et bénéficiera aux classes moyennes. 5 millions de foyers seront concernés selon le ministre de l'Économie et des Finances. La mesure, dont le coût devrait atteindre un milliard d'euros sera intégré dans le prochain projet de loi de finances pour 2017 qui devrait être divulgué à la fin du mois.

Michel Sapin a également ajouté que le gain moyen s'élèverait à "près de 200 €" pour les foyers fiscaux concernés.

Avec les réductions d'IR déjà votées en 2014, 2015 et 2016, cette mesure portera à 6 milliards d'euros le montant total des baisses de l'impôt sur le revenu depuis 2014. Contrairement à 2015 et 2016, où les baisses d'IR avaient pris la forme d'un renforcement du système de la décote, pour 2017, le Gouvernement a opté pour une simple réduction d'impôt, plus aisément compréhensible pour les contribuables.

Un crédit d'impôt pour les retraités

Un geste, plus inattendu, à l'égard des retraités a

également été annoncé. Les retraités bénéficieront tous, quels que soient leurs revenus, d'un crédit d'impôt pour les services à la personne et l'emploi de salariés à domicile à partir de 2017.

Par le passé ils bénéficiaient déjà d'un dispositif analogue comme pour tous les contribuables, mais sous forme d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Elle ne bénéficiait ainsi qu'aux retraités imposables. Désormais, sous forme de crédit d'impôt, les retraités non imposables seront remboursés à hauteur du montant de ce dernier. 1,3 million de ménages seront concernés, ce qui représentera une aide supplémentaire d'un milliard d'euros.

Autres annonces

Michel Sapin a également confirmé dans son entretien que le taux d'IS pour les PME serait ramené à 28%, conformément à l'annonce fin août du 1er ministre. Ce taux devrait profiter à toutes les entreprises d'ici à 2020.

La hausse du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) de 6 à 7% à compter de 2017 devrait représenté selon le ministre, "un allègement supplémentaire pour les entreprises de 3,3 milliards €".

Enfin, sans rentrer dans les détails, il a ajouté que "le compte entrepreneur investisseur annoncé par le Premier ministre pour encourager au réinvestissement dans les jeunes entreprises sera mis en place".

Malgré toutes ces annonces, Michel Sapin maintient une prévision de déficit public pour 2017 à 2,7% du PIB, conformément aux engagements du Gouvernement.